

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 7 juin 2022 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;
Despina Sourias, conseillère du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement substitut.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA22 170124

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2022 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CA22 170125

ADOPTION - PROCÈS-VERBAL



Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022, à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> ● Événements socioculturels dans l'arrondissement ● Mois du patrimoine philippin ● Mois de la Fierté ● Fête des pères ● Plan stratégique de l'arrondissement ● Commerces sur le chemin Queen-Mary et revitalisation ● Clôture des Jeux de Montréal ● Gala de la persévérance scolaire des jeunes issus de l'immigration ● Cocktail dinatoire à l'Oratoire Saint-Joseph ● Organismes de l'arrondissement
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> ● Planchodrome au parc Benny - investissement ● Société de développement commercial de Notre-Dame-de-Grâce ● Parc Guillaume-Couture - sécurisation ● Artistes dans NDG ● Bienvenue à NDG - soirée mexicaine ● Logis-Action ● Centenaire dans NDG - Mme Anka Yorgan
Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> ● Deux séances du conseil en juin ● Rencontre des résidents et résidentes ● Ouverture du restaurant de l'Association jamaïcaine de Montréal ● Chorale de la communauté philippine ● Distributions de fleurs ● Mois de la Fierté ● Mois national de l'histoire autochtone ● Ordonnance pour la vente de fruits et légumes au parc Nelson-Mandela ● Règlement sur le bruit afin d'encadrer les souffleurs à feuilles ● Mois du patrimoine philippin et fête de l'indépendance le 12 juin
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> ● Deux séances du conseil en juin ● Demande de fonds discrétionnaires ● Projet de loi 96 ● 30.01 - surplus attribués incluant un investissement au chalet MacKenzie-King ● Mois du patrimoine Philippin ● Défilé se terminant au parc MacKenzie-King le 12 juin ● Semaine nationale de l'accessibilité ● Fête des pères ● Corvée de nettoyage - SOCENV ● Tour de l'île ● Chavouot
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> ● Fête de la République italienne le 2 juin ● Mois du patrimoine italien ● Accueil des migrants ● Semaine québécoise des personnes handicapées - visite des commerçants



	locaux <ul style="list-style-type: none"> ● Planchodrome au parc Benny ● Gala de l'organisme l'Envol des Femmes ● Règlement sur le bruit afin d'encadrer les souffleurs à feuilles ● Politique de reconnaissance des OSBL ● Fête des pères
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> ● Condoléances aux proches de la victime de l'incendie sur l'avenue Gatineau ● Dimanche de Pentecôte ● Tournée des commerces de l'arrondissement en regard de l'accessibilité universelle ● Société de développement commercial dans Notre-Dame-de-Grâce ● Projet d'embellissement sur les avenues Lacombe et Gatineau ● Aménagement extérieur favorisant le télétravail sur les chemins Queen-Mary et Côte-des-Neiges ● 40.09 - Avis de motion d'un projet de règlement visant à déléguer l'approbation des dossiers de révisions architecturales ● Soutien alimentaires pour les camps de jour ● Investissement pour le verdissement

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Questions en présentiel

Nom	Sujet de la question
En présentiel	
<ul style="list-style-type: none"> ● Ariane Hamel 	Équipement ultrason pour repousser les animaux <i>dépôt de documents</i>
<ul style="list-style-type: none"> ● David Tordjman 	Cercle de l'amitié
<ul style="list-style-type: none"> ● Sharon Friedman 	Interdiction de stationner aux abords de Queen-Mary
<ul style="list-style-type: none"> ● Robert Michael Edgar 	Jour J et vidéo des policiers
<ul style="list-style-type: none"> ● Stephen Novak 	Entrée d'eau
<ul style="list-style-type: none"> ● Jonathan Fisher 	Placotoir devant son commerce

RÉSOLUTION CA22 170126

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De prolonger la période de questions orales du public pour une durée de 15 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Nom	Sujet de la question
• Stéphanie Leclerc	Règlement sur les souffleurs à feuille
• Edith Lafontaine	Développement Crowley/Prud'homme
• Michael Shafter	Sécurité publique, immatriculation pour les vélos et mesures d'apaisement de la circulation
• Suzanne Tardieu	Changement d'entrée d'eau
• Joanne Golt	Cercle de l'amitié

RÉSOLUTION CA22 170127

SECONDE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Stephanie Valenzuela

De prolonger, la période de questions orales du public pour une seconde période de 15 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Sujet de la question
• Didier Rabette	Ruelles de l'arrondissement
• Mary Kolivas	Nettoyage des rues
• Joël Coppieters	20.06 de l'ordre du jour

Madame la mairesse suspend la séance pour une pause de 5 minutes.

Questions écrites

Nom	Sujet de la question
• Ayala Toporofsky	Placottoir
• Philippe Ollivier	Barbecue et feux au sol dans le parc Dunkerque
• Schneur Zalman Rabin	Cercle de l'amitié
• Sonya Konzak	Piste cyclable protégées
• Jonathan Stein	Planchodrome
• Netanel Shwartz	Cercle de l'amitié
• Fanny Guyon	Vitesse excessive des autos sur la rue Légaré



• Pierre Longtin	Entretien horticulture
• Pam Mcentee	LEGION 24/106
• Marcel Laperrière	Tarif du tennis Somerled
• Jeanne Hodgson	Tour de l'île
• Vasanth Sadasivan	Dommages à la propriété
• Natasha Sicard	Nouveau propriétaire les gestions revrentals
• Mojtaba Kamali Nejad	Dossier #22-92782
• Jacinthe Emery	Terrains de pickleball
• Vincent Berducou	Sécurité des riverains et piétons
• Barbara Sidorowicz	Page Facebook de l'arrondissement
• James Cahill	Planchodrome dans NDG
• Elissa Verdicchio	Nouveau propriétaire - renoviction

RÉSOLUTION CA22 170128

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

De prolonger, la période de questions écrites du public pour une période de 15 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Sujet de la question
• Francois Normandin	Feux de circulation - Édouard-Montpetit/McKenna
• Isabelle Lussier	Construction d'un nouveau planchodrome
• Maxime Mariscalchi	Déchets dans la rue Goyer et ses alentours
• Marie-Helene Cousineau	Abattage d'arbres
• William Hum	Opposition quant à la modification du zonage permettant des constructions de plus de 6 étages dans l'ilôt Crowley
• Cynthia Grahame	Tour de l'île
• Norman Sabin	État de l'avenue Van Horne



RÉSOLUTION CA22 170129**SECONDE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC**

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

De prolonger, la période de questions écrites du public pour une seconde période de 15 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nom	Sujet de la question
• Anita Berthier	Pistes cyclables protégées
• Nina Gonzalez Bychkova	Embellissement secteur Lacombe et propreté
• Vincent Beaulne	État de l'avenue Fielding
• Eliza Mccarthy	Remplacement des entrées d'eau
• Vincent Lamoureux	Salubrité
• Alexandra Yaksich	Obligation des propriétaires
• Daniel Wiener	Collecte de recyclage

Questions n'ayant pu être traitée faute de temps ou correspondant aux 4e questions et suivantes sur un sujet déjà traité.

PRÉNOM	NOM	SUJET
Ochuko	Imirhe	Cercle de l'amitié
Netanel	Shwartz	Cercle de l'amitié
Rima	Harun	Planchodrome dans NDG
Michael	Caplan	Cercle de l'amitié
Lori	Burnett	Cercle de l'amitié
Evan	Thompson	Planchodrome dans NDG
Jade	Vanderschelden	Cercle de l'amitié
Phillip	Dubrovsky	Cercle de l'amitié
Chana	Leidiker	Cercle de l'amitié
Refael	Paris	Cercle de l'amitié
Aysha	Fikree	Cercle de l'amitié



Louis	Evangelista	Cercle de l'amitié
Rianne	Silverman	Cercle de l'amitié
Peter	Kim	Cercle de l'amitié
Hana	Tucker	Cercle de l'amitié
Shua	Naparstek	Cercle de l'amitié
Elyse	Rosen	Cercle de l'amitié
Moshe	Benshimon	Cercle de l'amitié
Dana	Boretsky	Cercle de l'amitié
Levi	Vaisfiche	Cercle de l'amitié
Ruth	Dubrofsky	Cercle de l'amitié
Menachem	Greenwald	Cercle de l'amitié
Eliana	Saba	Cercle de l'amitié.
Berel	Bell	Cercle de l'amitié
Bluma	Wormeli	Cercle de l'amitié
Joshua	Cummings	Cercle de l'amitié
JoAnne	Mosel	Cercle de l'amitié
Julius	Spivack	Cercle de l'amitié
Sarah	Leclair-Sanz	Cercle de l'amitié
Edouard	Sabbah	Cercle de l'amitié
Chana	Yarmush	Cercle de l'amitié
Adam	Caplan	Cercle de l'amitié
Ling Ling	Zhang	Cercle de l'amitié
Soula	Timotheatos	Cercle de l'amitié
Y	Dahan	Cercle de l'amitié
Rebecca	Munce	Cercle de l'amitié
Jordanna	Vamos	Cercle de l'amitié
Navneet	Kaur	Cercle de l'amitié
Samandeep	Kaur	Cercle de l'amitié
Melanie	Pinsky	Cercle de l'amitié
Tamar	Gomolin	Cercle de l'amitié
Mushky	Elberg	Cercle de l'amitié



Batya	Willmott	Cercle de l'amitié
Sterna	Brod	Cercle de l'amitié
Esther	Chanowitz	Cercle de l'amitié
Rose	Scheiner	Cercle de l'amitié
Erit	Rudski	Cercle de l'amitié
Cassandra	Stein	Cercle de l'amitié
Julia	Schwartz	Cercle de l'amitié
Sima	Ceitlin	Cercle de l'amitié
Devorah	Yamin	Cercle de l'amitié
Hana	Zagury	Cercle de l'amitié
Matti	Banon	Cercle de l'amitié
Sara	Hager	Cercle de l'amitié
Manreet Kaur	Brar	Cercle de l'amitié
Rachel	Amar	Cercle de l'amitié
Lucie	Soussana	Cercle de l'amitié
Bella	Ratner	Cercle de l'amitié
Raquel	Meerovici	Cercle de l'amitié
Eliane	Eliane	Cercle de l'amitié
Aidel	Goldstein	Cercle de l'amitié

Madame la mairesse suspend la séance pour une pause de 5 minutes

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune question.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.



RÉSOLUTION CA22 170130

ADOPTION - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN DES OBNL

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver la prolongation de la période de reconnaissance des organismes présentement reconnus jusqu'au 30 juin 2023 de manière à tenir un nouvel appel de candidatures en 2022;

D'adopter la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2027.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1220639001

RÉSOLUTION CA22 170131

SECONDE PROLONGATION DE CONTRAT - 4368894 CANADA INC. - SURVEILLANCE DES CONTRATS DE CONSTRUCTION

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sonny Moroz

D'approuver la deuxième prolongation de 12 mois, du 4 juin 2022 au 5 juin 2023, de l'entente-cadre conclue avec la firme 4368894 Canada inc. (Shellex Infrastructures), pour des services professionnels de surveillance des contrats de construction, aux prix et conditions de la soumission, et sans majoration de la dépense totale de l'entente-cadre, maintenue à 1 005 755,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP-033.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1195153012

RÉSOLUTION CA22 170132

CONTRAT - COJALAC INC. - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - RMTUP-2022

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu



D'accorder à Cojalac Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 606 927,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-22-AOP-TP-008;

D'autoriser une dépense à cette fin de 606 927,77 \$ (montant de la soumission excluant le budget de contingences), incluant les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 60 692,78 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 742 620,55 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De ne pas assujettir le présent contrat à une évaluation de rendement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1228241005

RÉSOLUTION CA22 170133

CONTRAT - DE SOUSA INC. - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - RMTA-2022

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Sonny Moroz

D'accorder à DE SOUSA INC. (4042077 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat portant sur les travaux de réfection mineure de trottoirs là où requis, sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (RMTA-2022), au montant de 621 825,04 \$ incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-22-AOP-TP-010;

D'autoriser une dépense à cette fin de 621 825,04 \$ (montant de la soumission excluant le budget de contingences), incluant les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 62 182,50 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle 115 000,00 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 799 007,54 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De ne pas assujettir le présent contrat à une évaluation de rendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CA22 170134

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - PROVENCHER ROY + ASSOCIÉS ARCHITECTES INC. - CENTRE SPORTIF TRENHOLME

ATTENDU la vérification selon laquelle le Cocontractant n'est pas une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 du *Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle* (18-038) depuis moins de 90 jours, ni une personne avec laquelle l'arrondissement a conclu un contrat de gré à gré en vertu de ce même article 33 si ce contrat est terminé depuis moins de 90 jours;

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Provencher Roy + Associés Architectes Inc., le contrat de services professionnels pour la préparation d'un programme fonctionnel et technique dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement du Centre Trenholme, aux prix et conditions de sa soumission;

D'autoriser une dépense à cette fin de 103 386,67 \$, incluant toutes les taxes ;

D'autoriser une dépense additionnelle de 15 508 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 118 894,67 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1229487001

RÉSOLUTION CA22 170135

CONTRAT DE SERVICES - SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CÔTE-DES-NEIGES (SOCENV)



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'accorder un contrat de service de 35 000 \$, incluant les taxes si applicables, à la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour la réalisation du Projet de contrôle d'herbe à poux 2022, pour la période du 9 juin au 30 novembre 2022 et autoriser la signature d'une convention à cette fin;

D'autoriser une dépense à cette fin de 35 000 \$, incluant les taxes si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1225284007

RÉSOLUTION CA22 170136

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - DÉPÔT CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ALIMENTATION

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une contribution financière au Dépôt Centre communautaire d'alimentation pour la réalisation d'un Programme de collations santé pour les camps de jours subventionnés par l'Arrondissement pour les étés 2022, 2023 et 2024. La contribution financière totale pour les trois années du programme est de 75 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, soit 25 000 \$ pour chacune des années budgétaires.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1229176001

RÉSOLUTION CA22 170137

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTTE - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CÔTE-DES-NEIGES



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'édicter l'ordonnance OCA22 17024 afin d'augmenter de 8 400 \$ le maximum de contribution pouvant être accordé à la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges pour l'exercice financier 2022, passant de 60 000 \$ à 68 400 \$, conformément à l'article 7 du *Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial* (RCA17 17285);

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 8 400 \$ à la Société de développement commercial Côte-des-Neiges en appui à son projet de jardinières suspendues prévue cet été 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1229223007

RÉSOLUTION CA22 170138

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 11 ORGANISMES

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 9 700 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Comité International pour la Promotion du Créole et l'Alphabétisation (KEPKAA en créole)	21e Édition du Mois du Créole à Montréal	TOTAL: 400 \$
2000, boul. Saint-Joseph E, porte B, Montréal, Qc, H2H 1E4	Le Mois du Créole à Montréal a été institué par le KEPKAA à l'Université de Montréal le 5 octobre 2002. Aujourd'hui, le concept est adopté par l'ensemble des pays créolophones. C'est un événement multidisciplinaire et intergénérationnel qui valorise, préserve et célèbre le patrimoine culturel créole du Québec et du Canada par la littérature, le théâtre, la musique, la danse, la gastronomie,	Gracia Kasoki Katahwa: 200 \$ Magda Popeanu: 200 \$
Thurlie Clairvil, Présidente		
NEQ: 1161160518		



la peinture, la mode et diverses autres formes d'art. Il s'échelonne sur un mois sur l'île de Montréal et les activités visent à l'épanouissement de la personnalité humaine. Elles favorisent l'intégration, la compréhension, la tolérance, la fraternité et l'amitié entre les communautés. Bref, le Mois du Créole est une tribune d'éducation populaire de qualité offerte particulièrement aux jeunes.

Association des Locataires de Place Newman	Programmation support des résidents de la Place Newman	TOTAL:	250 \$
100-6300 Décarie, H3X 3Z8		Sonny Moroz:	250 \$
Ilumida Averion, Administratrice	Activités sur place; bingo, yoga, nourriture, plantation dans les jardins extérieurs		
NEQ: 1162368485			
Centre pour personnes âgées Espoir Nouveau	Les fonds serviront à financer un Yoga dans le Parc Leduc pour les membres de 50 ans+ dans la communauté de NDG.	TOTAL:	600 \$
6225 Godfrey Avenue, H4B 1K3, Montréal		Gracia Kasoki Katahwa:	200 \$
		Despina Sourias:	400 \$
Evita Karasek			
NEQ: 1160965548			
Association philippine-canadienne artistes du Québec	Les fonds serviront à financer un Workshop pour le public pour des gens aspirant à chanter, âgés entre 7 et 77 ans. Les fonds serviront à financer pour un week-end les coûts associés à des leçons de chant et des exercices pour pratiquer le chant.	TOTAL:	500 \$
219-2525, boul. Cavendish, Montréal		Gracia Kasoki Katahwa:	125 \$
		Despina Sourias:	125 \$
		Sonny Moroz:	125 \$
		Stephanie Valenzuela:	125 \$
Michelle Vargas-Lao, Fondatrice et Présidente			
NEQ: 1171794143			
Forum socioculturel du Bangladesh au Canada	Les fonds serviront à financer un Festival	TOTAL:	900 \$



4762, Rue Bouchette Montréal (Québec) H3W 1C5	communautaire où les gens se réunissent pour célébrer leur culture et leur patrimoine au parc Kent dans CDN/NDG.	Gracia Kasoki Katahwa: 300 \$ Sonny Moroz: 300 \$ Stephanie Valenzuela: 300 \$
Suhel Miah, Présidente		
NEQ: 3363858732		
Association des locataires HLM de la rue Walkley 5411, avenue Walkley, app. 03 H4V 2M6, Montréal	Les fonds serviront à financer plusieurs fêtes, au courant des prochaines semaines, organisées pour les enfants et leurs familles des habitations HLM de la rue Walkley et les habitations de la rue et les invités.	TOTAL: 1 500 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 450 \$ Despina Sourias: 800 \$ Peter McQueen: 250 \$
Adel Ben Mabrouk, présidente du Comité		
NEQ: 1172901572		
1- Fête de printemps 2- Aide pour famille à la rentrée scolaires 2022-2023 3- Sortie aux pommes 4- Fête d'Halloween 5- Fête de Noël		
YMCAs du Québec 4335 Hampton Avenue, Montréal, QC, H4A2L3 Katrina Nurse, Directrice des Initiatives Communautaires	Les fonds serviront à financer la Coopérative Jeunesse de Travail NDG. Ce programme donnera la chance à 8 à 10 participants d'obtenir des expériences de travail au sein de la communauté et de les accompagner dans leurs expériences de travail.	TOTAL: 300 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 100 \$ Despina Sourias: 100 \$ Peter McQueen: 100 \$
Association philippine- canadienne artistes du Québec 219-2525, boulevard Cavendish, Montréal (QC) H4B 2Y6	Les fonds serviront à financer les activités organisées pour Canada Day Extravaganza Year 4 au Parc Mackenzie-King pour tous les gens de CDN/NDG; danse, musique, spectacles.	TOTAL: 1 500 \$ Gracia Kasoki Katahwa: 500 \$ Sonny Moroz: 500 \$ Stephanie Valenzuela: 500 \$
Michelle Vargas-Lao		
NEQ: 1171794143		



Association des Philippins de Montréal et Banlieues, (FAMAS) Inc.
Dante Tabamo, Chairman
NEQ: 1147663737

Les fonds serviront à financer la fête Town Festival 2022 (Pista Sa Nayon 2022); des activités sociales et culturelles pour les résidents de CDN/NDG: à l'horaire, des sports, des jeux, de la danse, zumba, expérience culinaire.

TOTAL: 1 500 \$
Gracia Kasoki Katahwa: 500 \$
Sonny Moroz: 500 \$
Stephanie Valenzuela: 500 \$

Conseil des associations canadiennes philippines du Québec
6767 Ch. de la Côte-des-Neiges
Dario L. Boco, président
NEQ: 1167424911

Les fonds serviront à organiser l'événement de la 124e fête de l'indépendance Philippine dans l'arrondissement. Spectacle pour tous, dîner pour les gens.

TOTAL: 1 500 \$
Gracia Kasoki Katahwa: 500 \$
Stephanie Valenzuela: 500 \$
Sonny Moroz: 500 \$

Conseil des associations canadiennes philippines du Québec
6767 Ch. de la Côte-des-Neiges
Dario L. Boco, président
NEQ: 1167424911

Les fonds serviront à financer la célébration du 161e anniversaire de naissance de Dr. Jose Rizal, Philippines National Hero. Présentations culturelles sur place, dîner pour les membres du Knights of Rizal.

TOTAL: 750 \$
Gracia Kasoki Katahwa: 250 \$
Stephanie Valenzuela: 250 \$
Sonny Moroz: 250 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1227616005



RÉSOLUTION CA22 170139

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière de 79 772 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à même le surplus libre de l'arrondissement, à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges, pour la réalisation du projet « Concertation et animation des Ateliers Namur-Hippodrome », couvrant la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023;

D'autoriser une dépense à cette fin de 79 722,00 \$, incluant toutes les taxes si applicables;

D'autoriser le financement du dossier à même le surplus libre de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1226290004

RÉSOLUTION CA22 170140

ADOPTION - SURPLUS DE GESTION - EXERCICE FINANCIER 2021

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'adopter les surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2021, d'une somme de 9 816 200 \$, de retourner au surplus libre un montant de 1 944 079 \$ et affecter 11 025 000 \$ à la réalisation de divers projets.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1226954003

RÉSOLUTION CA22 170141

DÉPÔT - ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET REVENUS - AU 31 MARS 2022



Madame Gracia Kasoki Katahwa dépose l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2022 en date du 31 mars 2022 pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

30.02 1226954002

RÉSOLUTION CA22 170142

RÈGLEMENT HORS COUR - 9254-3230 QUÉBEC INC.

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'autoriser le règlement hors Cour, pour une somme de 10 000,00 \$ en capital, intérêts et frais, de l'action en recouvrement de la valeur de travaux d'excavation face au 5380, avenue West Hill dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce intentée contre 9254-3230 Québec inc. et radier des livres de la Ville la somme de 40 559,28 \$ en capital et tout solde dû, réclamée à 9254-3230 Québec inc. / Compte 80-231986-1 (2017 mod. 01). Notre dossier 17-003853. Imputation Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

D'imputer cette radiation comme suit :

- radiation recettes diverses :
2101.0000000.000000.00000.11808.000000.0000.000000.000000.000000.00000
- montant à radier : 40 559,28 \$ en capital et tout solde dû, réclamée à 9254-3230 Québec inc. / Compte 80-231986-1 (2017 mod. 01)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1226250003

RÉSOLUTION CA22 170143

DÉPÔT - RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE DE REVENUS - EXERCICE FINANCIER 2021

Madame Gracia Kasoki Katahwa dépose le rapport de reddition de compte de revenus reportés pour les parcs et terrains de jeux et du fonds de stationnement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour l'exercice financier 2021.

30.04 1227078001



RÉSOLUTION CA22 170144

REDDITION DE COMPTE 2021 - AQUEDUC - DIVISION DES PARCS ET INFRASTRUCTURES

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

De prendre acte de la reddition de compte de l'année 2021 pour les activités de charges interunités du département d'aqueduc de la Division des parcs et des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1226954004

RÉSOLUTION CA22 170145

MODIFICATION DE DATE - SÉANCE ORDINAIRE - OCTOBRE 2022

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Despina Sourias

De reporter la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mois d'octobre au jeudi 6 octobre 2022 à 19 heures.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1224570005

RÉSOLUTION CA22 170146

AJOUT D'ESPACES DE STATIONNEMENT TARIFÉS

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Despina Sourias

D'ajouter, sur les rues suivantes, 21 espaces de stationnement tarifés pour compenser le retrait des espaces de stationnement enlevés par le projet de la Promenade Jean-Brillant :

- Ajouter 6 espaces de stationnement tarifé sur le côté ouest de l'avenue Gatineau, situé à 15 mètres au nord de la rue Jean-Brillant, sur une longueur approximative de 36 mètres (conserver la zone débarcadère pour garderie telle quelle);



- Ajouter 3 espaces de stationnement tarifé sur le côté nord de l'avenue Maréchal, situé à 13 mètres à l'est de l'avenue Gatineau, sur une longueur approximative de 20 mètres;
- Ajouter 1 espace de stationnement tarifé sur le côté sud de l'avenue Maréchal, situé à 10 mètres à l'est de l'avenue Gatineau, sur une longueur approximative de 7 mètres;
- Ajouter 6 espaces de stationnement tarifé sur le côté sud de l'avenue Dupuis, situé à 30 mètres à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges, sur une longueur approximative de 39 mètres (avec un horaire ajusté de 9h à 17h le samedi et 13h à 17h le dimanche);
- Ajouter une zone de stationnement interdit pour entretien de 8h à 9h le mardi du 1^{er} avril au 1^{er} décembre sur le côté sud de l'avenue Dupuis, situé à 30 mètres à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges, sur une longueur approximative de 39 mètres
- D'enlever une zone de stationnement interdit pour entretien de 8h à 10h le mardi du 1^{er} avril au 1^{er} décembre sur le côté sud de l'avenue Dupuis, situé à 30 mètres à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges, sur une longueur approximative de 39 mètres
- Ajouter 5 espaces de stationnement tarifé sur le côté nord de l'avenue Saint-Kevin, situé à 39 mètres à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges, sur une longueur approximative de 30 mètres (avec un horaire ajusté de 9h à 17h le samedi et 13h à 17h le dimanche);
- Ajouter une zone de stationnement interdit pour entretien de 8h à 9h le jeudi du 1^{er} avril au 1^{er} décembre sur le côté nord de l'avenue Saint-Kevin, situé à 39 mètres à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges, sur une longueur approximative de 30 mètres
- D'enlever une zone de stationnement interdit pour entretien de 8h à 10h le jeudi du 1^{er} avril au 1^{er} décembre sur le côté nord de l'avenue Saint-Kevin, situé à 39 mètres à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges, sur une longueur approximative de 30 mètres

De conserver toute autre réglementation en vigueur.

Les conseillères Despina Sourias et Magda Popeanu et le conseiller Peter McQueen votent en faveur de la proposition.

La conseillère Stephanie Valenzuela et le conseiller Sonny Moroz votent contre la proposition.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

40.01 1226880002



RÉSOLUTION CA22 170147

ORDONNANCE - EXEMPTION - UNITÉS DE STATIONNEMENT

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Sonny Moroz

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984 modifié, article 3), l'ordonnance OCA22 17025 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'édifice situé sur le lot 2 173 116 du cadastre du Québec et portant le numéro 5719, chemin de la Côte-des-Neiges, de fournir 4 unités de stationnement requises dans le cadre d'un projet visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 6 étages, incluant un rez-de-chaussée commercial;

De prendre acte de son engagement à verser 14 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1226290017

RÉSOLUTION CA22 170148

ORDONNANCE - VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES - PARCS GEORGES-SAINT-PIERRE ET HERBERT-OUTERBRIDGE

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser la tenue de l'événement « Marché bonne bouffe NDG/NDG Good Food Market » dans les parcs Georges-Saint-Pierre et Herbert-Outerbridge;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance OCA22 17026 jointe à la présente permettant au Marché Bonne bouffe NDG de vendre de la nourriture et des articles promotionnels du 15 juin au 30 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1225284009

RÉSOLUTION CA22 170149

ORDONNANCE - MULTICAF - VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES - PARC NELSON-MANDELA ET PLACE DE DARLINGTON

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Sonny Moroz



D'autoriser la tenue du Marché social itinérant MultiCaf dans le parc Nelson-Mandela et à la place de Darlington;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance OCA22 17027 jointe à la présente permettant à l'organisme la Cafétéria communautaire MultiCaf (MultiCaf) de vendre de la nourriture et des articles promotionnels du 17 juin au 30 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1225284008

RÉSOLUTION CA22 170150

ORDONNANCES - ÉVÉNEMENTS PUBLICS

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'autoriser l'occupation du domaine public en respectant les directives de la Direction régionale de la santé publique ainsi que selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 juin 2022 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA22 17028, OCA22 17029 et OCA22 17030 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues, le tout conditionnellement aux règles édictées par les arrêtés ministériels pour la tenue d'événements en présentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1229501008

RÉSOLUTION CA22 170151

ORDONNANCES - PROMOTION COMMERCIALE - AVENUE LACOMBE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'autoriser une promotion commerciale en rue fermée sur l'avenue Lacombe entre Gatineau et Côte-des-Neiges du 15 au 18 septembre 2022;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance OCA22 17032 jointe à la présente permettant de vendre des marchandises et de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées dans les cours avant, sur le trottoir et sur la chaussée de l'avenue Lacombe du 15 au 18 septembre 2022;



D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance OCA22 17034 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur du 15 au 18 septembre 2022, à certaines conditions;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance OCA22 17033 jointe à la présente permettant la fermeture de l'avenue Lacombe, entre l'avenue Gatineau et le chemin de la Côte-des-Neiges, du 14 au 19 septembre 2022;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance OCA22 17031 jointe à la présente permettant la cuisine de rue, du 15 au 18 septembre 2022;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M. 01-276, article 515), l'ordonnance OCA22 17035 jointe à la présente permettant l'autorisation des bannières, du 14 au 19 septembre 2022.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1229223008

RÉSOLUTION CA22 17 0152

ORDONNANCE - PARCS MARTIN-LUTHER-KING ET WARREN ALLMAND (SOMERLED) - TERRAINS DE TENNIS

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'édicter en vertu du *Règlement sur les tarifs* (RCA21 17358), l'ordonnance OCA22 17036 permettant l'utilisation à titre gratuit, par Tennis Montréal, des terrains de tennis des parcs Martin-Luther-King et Warren Allmand (Somered) le 11 juin 2022 dans le cadre de l'événement Fête du tennis pour une valeur estimée à 880 \$, toutes taxes incluses si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1224670002

RÉSOLUTION CA22 170153

ORDONNANCE - GRAFFITI - 3410, AVENUE BENNY

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen



D'édicter l'ordonnance OCA22 17037 en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur la façade nord de l'édifice au 3410, avenue Benny;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1218268004

RÉSOLUTION CA22 170154

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Madame Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et dépose le projet de règlement.

40.09 1223930001

RÉSOLUTION CA22 170155

ADOPTION - RÈGLEMENT RCA22 17363

ATTENDU QUE le règlement modifiant le *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3) afin d'encadrer l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2022, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public;

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA22 17363 modifiant le *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3) afin d'encadrer l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1223408001



RÉSOLUTION CA22 170156

APPPUI - RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT LE SUD-OUEST

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

De donner son appui à l'arrondissement Le Sud-Ouest relativement à l'adoption de son règlement RCA22 220004 modifiant le *Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* (RCA13 22002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1223930003

RÉSOLUTION CA22 170157

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR - 4930-4932, AVENUE TRENHOLME

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise a été publié sur le site internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce le 2 mai 2022, conformément à l'article 16 du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11);

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Peter McQueen

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4930-4932, avenue Trenholme, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1226290028

RÉSOLUTION CA22 170158

DÉROGATION MINEURE - 5719, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 11 mai 2022, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande a été publié le 18 mai 2022, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par Stephanie Valenzuela



appuyé par Sonny Moroz

D'accorder une dérogation mineure à la marge latérale minimale prescrite pour la construction d'un nouveau bâtiment sur le lot 2 173 116, tel que présenté au plan P-1 préparé par Calce architecture workshop, et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 16 mai 2022, afin de permettre une marge 0,66 m du bâtiment par rapport à la limite latérale du terrain et ce, malgré l'article 71 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), qui spécifie qu'un bâtiment situé dans la zone 0399 doit avoir un recul minimal de 2,5 m par rapport à la limite latérale du terrain, tel que présenté sur les plans P-1 signé par Calce architecture workshop, et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 11 mai 2022, joints en annexe - dossier relatif à la demande 3003140538.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1226290016

RÉSOLUTION CA22 170159

DÉROGATION MINEURE - 6250, AVENUE SOMERLED

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 11 mai 2022, la demande en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande de dérogation mineure a été publié le 18 mai 2022, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une dérogation mineure aux articles 573.1 paragraphe 2, 573.4 paragraphe 2, 573.5, 582 et 584 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin d'autoriser l'aménagement d'une voie d'accès menant à une aire de stationnement intérieur comportant les caractéristiques suivantes:

- une voie d'accès d'une largeur minimale de 2.82 m au lieu de 5,5 m pour une voie d'accès à double sens;
- une distance minimale de 4.40 m entre deux voies (par rapport au voisin) d'accès au lieu de 7,5 m;
- une voie d'accès perpendiculaire à la voie publique sur une profondeur de 1.98 m au lieu de 5,5 m;
- une aire de stationnement accessible par une voie d'accès à sens unique d'une largeur de 2,82 m au lieu d'une voie d'accès à double sens;
- une porte de garage, menant à une aire de stationnement intérieur, située à une distance minimale de 1,98 m au lieu de 5,5 m;

pour le bâtiment projeté sur le lot 2 603 547 du cadastre du Québec (6250, avenue Somerled) en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006), tel que présenté sur les plans P-1 à P-4, signée par Agapi Alt architectes SENC et estampillés par la Division de l'urbanisme le 11 mai et 25 mai 2022.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1226290019

RÉSOLUTION CA22 170160

DEMANDE - ABATTAGE ARBRES - 245, BOULEVARD ÉDOUARD-MONTPETIT

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 11 mai 2022, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu du *Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées (20-052)*;

ATTENDU que la Direction de l'urbanisme a délivré, le 20 janvier 2022, l'autorisation requise en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002)*;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sonny Moroz

D'approuver, conformément au *Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées (20-052)*, la demande visant à abattre trois arbres et à planter trois arbres d'essence indigène au site déclaré du Mont-Royal, sur la Place de la Laurentienne de l'UdeM, situé au 2450, boulevard Édouard-Montpetit, tel que présentés sur les documents préparés par Nadeau Foresterie Urbaine, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 11 mai 2022, joints en annexe - dossier relatif à la demande de permis 3003041364.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1226290027

RÉSOLUTION CA22 170161

PIIA - PAVILLON PAUL-G. DESMARAIS - UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 11 mai 2022, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vertu du *Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées (20-052)*;

ATTENDU que la Direction de l'urbanisme a délivré, le 19 mai 2022, l'autorisation requise en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c. P-9.002)*;

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sonny Moroz



D'approuver, conformément au *Règlement sur le développement, la conservation et l'aménagement du campus de la montagne de l'Université de Montréal et des écoles affiliées* (20-052), les travaux visant à remplacer une tour d'eau à l'emplacement existant à l'intérieur et à remplacer les revêtements extérieurs de l'appentis, à relocaliser et installer deux nouvelles tours à l'extérieur ainsi que des murs-écrans architecturaux, et à remplacer la membrane du toit pour le Pavillon Paul-G. Desmarais de l'UdeM situé au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, tel que présentés sur les plans d'architecture, signés par Pascal Alarie architecte, et estampillés par la Division de l'urbanisme, le 11 mai 2022, joints en annexe - dossier relatif à la demande de permis 3003084195.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1226290042

RÉSOLUTION CA22 170162

PIIA - SITE WESTBURY MONTRÉAL

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'approuver, conformément au projet particulier **PP-128** et du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), la construction d'un bâtiment mixte aux 6865-6875-6885 et 6993, boulevard Décarie (projet Westbury bâtiment 7), tel que présenté sur les plans :

- d'architecture signés par Jean-François Trahan architecte, estampillés le 24 mai 2022 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, joints à la présente résolution;
- d'architecture du paysage signés par Julie Jarry architecte paysagiste, estampillés le 24 mai 2022 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- du devis d'entretien paysager, joint à la présente résolution;
- de construction du mur de protection ferroviaire, estampillés le 24 mai 2022 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, joints à la présente résolution;.
- du détail type de protection contre les vibrations, joint à la présente résolution.

Selon les conditions suivantes :

- exiger, avant la délivrance du permis de construire, une garantie financière irrévocable d'un montant de **100 000 \$**, afin d'assurer que la construction sera réalisée conformément aux plans approuvés en matière acoustique;
- exiger, avant la délivrance du permis de construire, une garantie financière irrévocable d'un montant de **25 000 \$**, afin d'assurer que la construction sera réalisée conformément aux plans approuvés en matière de vibration;



- exiger, avant la délivrance du permis de construire, une garantie financière irrévocable d'un montant de **400 000 \$**, afin d'assurer que l'aménagement extérieur sera réalisé conformément aux plans approuvés;
- exiger, avant la délivrance du permis de construire, une garantie financière irrévocable d'un montant de **100 000 \$**, afin d'assurer que la construction du mur de protection ferroviaire sera réalisée conformément aux plans approuvés;
- exiger, avant la délivrance du permis de construire, une garantie financière irrévocable d'un montant de **160 000 \$**, afin d'assurer la réalisation de **16** logements abordables conformément à l'engagement relatif à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal, signé le 15 juillet 2016 par Les développements Armstrong Inc.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1226290043

RÉSOLUTION CA22 170163

PIIA - 6005, BOULEVARD DÉCARIE

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 11 mai 2022, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-110 (résolution CA19 170179);

Il est proposé par Sonny Moroz

appuyé par Stephanie Valenzuela

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et au projet particulier PP-110 (résolution CA19 170179), les travaux visant l'installation de trois enseignes en façade de l'immeuble situé au 6005, boulevard Décarie, tel que présenté sur les plans révisés soumis par le requérant et estampillés par la Division de l'urbanisme en date du 27 mai 2022, joints en annexe - dossier relatif à la demande de permis 3002946634.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1216290030

RÉSOLUTION CA22 170164



NOMINATION - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT SUBSTITUT

Il est proposé par Stephanie Valenzuela

appuyé par Sonny Moroz

De nommer, à compter du 7 juin 2022, madame Guylaine Gaudreault à titre de secrétaire d'arrondissement substitut et responsable substitut de l'accès aux documents de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1224570007

RÉSOLUTION CA22 170165**DÉPÔT - RAPPORT DES FAITS SAILLANTS - ÉTATS FINANCIERS 2021**

Madame Gracia Kasoki Katahwa dépose le rapport des faits saillants des états financiers 2021 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

60.01 1229060002

RÉSOLUTION CA22 170166**DÉPÔT - RAPPORT DES DÉCISIONS - AVRIL 2022**

Madame Gracia Kasoki Katahwa dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous les fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour le mois d'avril 2022 ainsi que toutes les dépenses du mois d'avril 2022.

60.02 1227479005

RÉSOLUTION CA22 170167**DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION**

La secrétaire d'arrondissement dépose :

- une copie modifiée de la résolution CA21 170306 et du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2021;
- le procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement le 17 mai 2022.

60.03 1224570006



RÉSOLUTION CA22 170168

REQUÊTE - CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Despina Sourias

De recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Notre-Dame-de-Grâce »;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir un registre dans les 45 jours de l'adoption de la présente, afin de recevoir la signature des contribuables tenant un établissement dans le district et qui s'opposent à la formation de la société de développement commercial.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1223930002

RÉSOLUTION CA22 170169

DON DE DOCUMENTS - LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MONTRÉAL

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Stephanie Valenzuela

De céder, à titre gratuit, un lot de 50 000 documents retirés de la collection des bibliothèques Benny, Notre-Dame-de-Grâce, Côte-des-Neiges et Interculturelle de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.02 1228942004

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.



La séance est levée à 23 h 30.

Gracia Kasoki Katahwa
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA22 170124 à CA22 170169 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

